

ORGANISER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES : COMMENT FAIRE EN PRATIQUE ?

En distanciel

4 ans après l'entrée en vigueur des ordonnances Macron, vous vous préparez à renouveler votre CSE ? Vous allez mettre en place votre CSE pour la première fois ? L'objectif de cette formation est d'être à jour des dernières interprétations jurisprudentielles pour savoir préparer et mettre en œuvre les prochaines élections dans votre entreprise.



Jeudi 17 novembre 2022

Classe virtuelle de 10h00 à 12h30
(+1h00 de travail sur la plateforme)



Barthélémy Avocats

Visioconférence
Plateforme 100 % en ligne



TARIF

260 € HT - abonnés
290 € HT - non abonnés
Par participant et par session



Pour plus d'informations :

ccros@barthelemy-avocats.com
05.34.41.90.60

[Inscrivez-vous ici](#)

Objectif

Tenir compte des dernières évolutions de la loi ; maîtriser les différentes phases de l'organisation des élections ; négocier un protocole d'accord ; bien connaître les règles encadrant le vote et les attributions du siège ; éviter le contentieux.

Pré-requis

Toute personne confrontée à l'organisation des élections professionnelle au sein de l'entreprise

Public

Dirigeants, DRH/RRH, responsables du personnel, juristes d'entreprise

Une formation animée par :



Fanny Alazard

Avocat

PROGRAMME

En distanciel

Contenu

- 1. Le déclenchement des élections :**
 - le cadre de l'élection (entreprise, établissement, UES) ;
 - l'initiative du processus électoral ;
 - le calendrier électoral ;
 - la détermination de l'effectif pour le nombre de mandats,
 - l'impact de la représentativité syndicale sur les élections ;
- 2. Négocier le protocole préélectoral :**
 - son caractère obligatoire,
 - ses conditions de validité,
 - les recours.
- 3. Electorat et éligibilité :**
 - la détermination des salariés votants (les règles à connaître, situation des salariés mis à dispositions) ;
- 4. S'assurer du bon déroulement des élections :**
 - la présentation des candidats (listes communes, candidats, catégoriels ...).
 - le déroulement du scrutin : les points de vigilance ;
 - le calcul des résultats ;
 - l'attribution des sièges et la désignation des élus ;
 - la proclamation des résultats et la rédaction du procès-verbal ;
 - focus sur le vote par correspondance et le vote électronique.
- 5. Les contentieux électoraux :**
 - Qui peut agir ?
 - Selon quel délai ?

Moyens et méthodes pédagogiques

Durée : 3h30 au total dont 2h00 en visioconférence avec votre formateur et 1h30 de travail personnel.

Dans le cadre de cette formation entièrement animée à distance par un Avocat spécialisé en droit social une plateforme sera mise à votre disposition une semaine avant le début de la visioconférence.

Vous y trouverez un support de formation complet et à consulter dès que nécessaire ainsi qu'une documentation complémentaire vous permettant de commencer à étudier les concepts juridiques développés avec l'Avocat lors du Webinar.

Des quizz / tests seront aussi à remplir via la plateforme afin de permettre au formateur de cibler vos besoins et de vous évaluer à l'issue du Webinar.

Une messagerie intégrée à la plateforme vous permet de communiquer en temps réel avec votre formateur.

Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 12 personnes afin de favoriser les échanges.

Suivi et évaluation

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire. Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation.

FICHE D'INSCRIPTION

En distanciel

Titre de la Formation : ORGANISER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES !

Entreprise (Raison Sociale) :

Représenté par M / Mme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....
.....

Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

Paie

Règlement de la facture par l'entreprise

Règlement de la facture directement par l'organisme

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressés la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations, ces documents seront établis au nom de la société)

.....
.....
.....

Envoyer ces documents à l'entreprise

Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise